

Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2NO

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 8 juillet 2024

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 8 juillet 2024 et à laquelle étaient présents ;

Présences: M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1 M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2

M. Yves Gagnon, conseiller district 3 M. Marco Scrosati, conseiller district 4 M. Yvon Therrien, conseiller district 5 Mme Lucie Coderre, conseillère district 6.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte par ce dernier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR 8 JUILLET 2024

- 1. Ordre du jour
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal
- 4. Demande CPTAQ : aliénation pour Energir S.E.N.C.
- 5. Période des questions
- 6. Incendie
 - a. Nouveau pompier
- 7. Voirie
 - a. Départ d'un ouvrier de voirie, ouverture d'un poste
 - b. Acquisition camion 10 roues et équipements
 - c. Service d'intégration– stage
 - d. Subvention pour chemins
- 8. Loisirs
- 9. Mandat ingénieur pour un plan de gestion des actifs en eau
- 10. Rapport d'inspection assurance
- 11. Dépôt de la situation financière, état comparatif
- 12. Période de questions
- 13. Comptes
- 14. Correspondance
- 15. Varia

2024-07-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 6 POUR

2024-07-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le procès-verbal du 3 juin 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 6 POUR

2024-07-03 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION - ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE- ÉNERGIR S.E.N.C.

CONSIDÉRANT QU'Énergir sec a implanté un poste de vanne sur le lot 6 489 144 en 2021 suite à une autorisation délivrée par la Commission de protection du territoire agricole aux termes d'une décision rendue le 5 juillet 2021, numéro du dossier 430721 et laquelle a été modifiée le 26 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'Énergir sec présente une demande d'ajout à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'une utilisation à des fins autres que l'agriculture et l'aliénation du terrain afin d'aménager les pentes pour protéger le poste de vanne du réseau de gaz naturel sur le lot 6 489 145 Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 75 m²;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'endroit approprié pour le projet, disponible en dehors de la zone agricole permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la municipalité de Saint-Claude appuie la demande d'Énergir SENC pour l'agrandissement du terrain du poste de vanne afin d'aménager les talus, faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

ADOPTION: 6 POUR

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit l'intervention de l'assistance ; Pancarte d'identification numéro civique

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

INCENDIE:

2024-07-04 NOUVELLE CANDIDATURE- POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le département incendie a reçu la candidature de Dany Hamel pour le poste de pompier volontaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Caron, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que cette nouvelle personne soit acceptée comme pompier volontaire pour la brigade d'incendie pour une période de probation d'une durée de 6 mois aux conditions énumérées;

QUE le poste de pompier volontaire est assujetti aux conditions suivantes ;

- avoir au moins 18 ans;
- être jugé physiquement apte à devenir membre du service de sécurité incendie, en fournissant une évaluation médicale signée par un médecin ;
- Remplir les conditions d'éligibilité prévues à l'article 269 du Code municipal du Québec;
- Résider ou travailler sur le territoire de la Municipalité ou à proximité;
- Détenir et maintenir valide un permis de conduire permettant la conduite des véhicules d'intervention du service (classe 4A).

QUE le candidat soit assermenté pour entrer en fonction.

QUE l'entente de travail (2024 – 2028) est en vigueur pour les conditions de travail.

ADOPTION: 6 POUR

VOIRIE:

2024-07-05 POSTE OUVRIER DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Sébastien Faucher a quitté ses fonctions d'ouvrier des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyer par le conseiller Yves Gagnon et résolu

De faire le processus de candidature et de sélection.

De pouvoir procéder à l'embauche d'un ouvrier des travaux publics.

D'autoriser le maire Hervé Provencher et le conseiller Yves Gagnon à négocier et à signer un contrat de travail avec la personne qui occupera ce poste.

ADOPTION: 6 POUR

2024-07-06 ENGAGEMENT D'UN OUVRIER AUX TRAVAUX PUBLICS DE FACON TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE Sebastien Faucher a quitté ses fonctions d'ouvrier des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Clément Marcoux a donné son nom en avril dernier pour un travail à temps partiel, conducteur remplaçant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que Monsieur Clément Marcoux soit engagé de façon temporaire comme remplaçant au poste d'ouvrier aux travaux publics selon le salaire en vigueur pour un employé de première 1^{er} année.

ADOPTION: 6 POUR

Des rencontres avec les soumissionnaires peuvent avoir lieu afin d'éclaircir certains points du devis.

2024-07-07 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES ET EQUIPEMENTS DE DENEIGEMENT

CONSIDERANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues et équipements de déneigement avec financement par crédit-bail de 60 mois ;

CONSIDERANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juin 2024;

CONSIDERANT QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient que la Municipalité entendait **se prévaloir d'une location par crédit-bail** et que le soumissionnaire devait présenter une offre de financement dans son offre de prix et ce, sous peine de rejet de la soumission ;

CONSIDERANT QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient que l'équipement proposé devait correspondre aux exigences énumérées au devis et ce, sous peine de rejet de la soumission ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDERANT QUE la soumission dont le prix proposé était le plus bas, Service d'équipements GD Inc., n'était pas conforme **aux exigences des documents d'appel d'offres (aucun financement)** et qu'en conséquence, elle doit être rejetée;

CONSIDERANT QUE la soumission de la compagnie Robitaille Équipement Inc. est la plus basse soumission conforme, au montant de 379 818,76 \$, et que le taux de financement par créditbail proposé est de 5,65%;

CONSIDERANT QU'il y a lieu pour la Municipalité d'accorder le contrat pour la fourniture d'un camion de 10 roues et équipements de déneigement à la compagnie Robitaille Équipement Inc. ;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER YVON THERRIEN, APPUYE PAR LE CONSEILLER MARCO SCROSATI ET RESOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Claude octroie à la compagnie Robitaille Équipement Inc. le contrat pour la fourniture d'un camion 10 roues et équipements de déneigement, avec financement par crédit-bail de 60 mois option achat à 1\$, à la compagnie Robitaille Équipement Inc. et ce, pour la somme de 379 818,76 \$, plus les taxes applicables, à un taux de financement de 5,65% l'an, conformément à la soumission reçue. Le taux proposé sera ajusté au taux du marché lors de la prise de possession art 4.6 du devis;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du contrat pour l'acquisition du camion 10 roues avec équipements de déneigement **par crédit-bail**.

ADOPTION: 6 POUR

2024-07-08 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE-STAGE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage ;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire est engagé trois journées par semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand demeurant au 313, route de l'Église à Saint-Claude.

D'autoriser le chef d'équipe, Eric Sévigny, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité de Saint-Claude donne compensation monétaire mensuelle de 150\$ pour les frais encourus par le candidat.

ADOPTION: 6 POUR

SUBVENTION AIDE FINANCIÈRE A LA VOIRIE LOCALE

Monsieur Provencher, Maire, informe l'assistance qu'une subvention d'aide financière dans le cadre du PAA 2024-2025 de 35 000\$ sera être accordée pour les travaux d'amélioration de chemins.

Les travaux ont été autorisé dans la résolution de demande no 2024-04-09. Amélioration, drainage et rechargement de la chaussée des chemins suivants :

Portion du chemin Grande-Ligne, Lacroix et Rang 8.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

2024-07-09 MANDAT INGENIEUR POUR UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a fournit une offre de service pour les frais d'honoraires dans le cadre du mandat d'élaboration du plan de gestion des actifs en eau de la municipalité de Saint-Claude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de mandater la FQM pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau.

Les activités proposées faisant l'objet de la présente offre de services sont les suivantes :

- ✓ Élaboration du document de démarche de gestion des actifs municipaux en eau ;
- ✓ Réunion de démarrage ;
- \checkmark Prise de connaissance des intrants du projet et définition des besoins ;
- \checkmark Préparation du plan de gestion des actifs en eau, incluant notamment
- ✓ Analyser les données d'inventaire et d'état des actifs ;
- ✓ Analyser les données financières associées aux infrastructures en eau ;
- ✓ Caractériser les niveaux de service ;
- ✓ Identifier les risques possibles et déterminer les facteurs pouvant influencer la demande;
- ✓ Compléter le chiffrier Excel pour l'élaboration du plan de gestion des actifs en eau ;
- ✓ Rédiger le plan de gestion des actifs en eau ;
- ✓ Préparer et participer aux réunions de suivi avec la municipalité;

Les tarifs subventionnés pour 2024 sont les suivants : Tarifs subventionnés	
Ingénieur patron (Sénior principal)	26,70\$
Ingénieur senior	23,31\$
Ingénieur	20,81\$
Personnel de soutien (Secrétariat)	9,40\$

ADOPTION: 6 POUR

2024-07-10 RAPPORT D'INSPECTION ASSURANCE

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'inspection de Monsieur Martin Carrier, conseiller en prévention des sinistres, sécurité incendie et des lieux, à la suite de sa récente visite fin mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE des correctifs doivent être effectués afin de se conformer aux exigences ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu

De réaliser les demandes de la compagnie d'assurance FQM (gestion du risque).

De demander des délais additionnels pour certains éléments qui doivent être réalisés par des entrepreneurs accrédités en fonction également des budgets.

ADOPTION: 6 POUR

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-2024 AU 30-06-2024]

La directrice générale dépose un rapport budgétaire état comparatif des activités de fonctionnement [01-01-24 au 30-06-24] à tous les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit des interventions de l'assistance ;

Rapport d'assurance

Sensibilisation maison de location et autres pour bruit, feux artifices, feu de camps Rapport des dépenses de frais d'avocats

Stationnement

Descente à bateau

Suivi demande à la CPTAQ pour la station de lavage

Puis le maire poursuit avec le point suivant à l'ordre du jour.

2024-07-11 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202400529 à 202400663 pour un montant total de 190 961,18\$.

Les paies du mois de juin 2024 pour un total 30 617,57\$.

ADOPTION: 6 POUR

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2024.

VARIA

Aucun point

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 39 minutes.	
Hervé Provencher, maire	
	France Lavertu, directrice générale et Greffière-trésorière